



## **AVIS PUBLIC**

### **Dépôt du rapport financier 2025 de la Municipalité d'Ange-Gardien**

AVIS est donné que suivant les dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le rapport financier du trésorier ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025 seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil, qui se tiendra le 13 avril 2026 à 19h00.

Donné à Ange-Gardien ce 7 avril 2026.

La directrice générale et greffière-trésorière.

Brigitte Vachon